



COMMUNIQUE FRANCE-ANTILLES **APPEL A PROJETS DU CONTRAT DE VILLE 2022**

* * *

Le Contrat de Ville de Fort-de-France est le cadre de mise en œuvre de la Politique de la Ville.

Il permet des interventions répondant aux besoins des quartiers prioritaires suivants et de leurs habitants :

- quartiers ouest Berges de Briand, Pont de Chaîne, Trénelle Citron, Terres Sainville, Centre-Ville, Ravine Bouillé, Rive-droite, Texaco (quartiers Ouest de Fort-de-France et
- les quartiers de Sainte Thérèse, Bon Air, Volga Plage, Haut de Dillon.

Le Maire de Fort-de-France et le Préfet vous informent de l'ouverture de l'appel à projets 2022 du Contrat de Ville :

du samedi 26 Février au lundi 11 avril 2022 minuit.

Les porteurs doivent déposer un dossier Cerfa (12156*05) par projet, accompagné des pièces justificatives à l'adresse suivante :

<http://politiqueville.fortdefrance.fr/appelaprojets2022.html>

Les projets devront obligatoirement répondre aux critères d'éligibilité relatifs à la géographie prioritaire, aux priorités 2022 et aux publics concernés.

La note de cadrage de l'appel à projets 2022 du Contrat de Ville, les fiches techniques et ses annexes sont consultables sur les liens suivants :

www.fortdefrance.fr

<https://www.martinique.gouv.fr>

www.gipfortdefrance.com

www.martinique.pref.gouv.fr

www.villecaraibe.com

